

Plateau-des-Petites-Roches

Participation des familles à la pause méridienne à compter du 01/01/2023

Quotient familial*	Participation aux frais du repas en maternelle	Participation aux frais du repas en élémentaire	Participation aux frais de garde	Tarification enfant de maternelle	Tarification enfant d'élémentaire
0 à 99	3,20 €	3,80 €	0,00 €	3,20 €	3,80 €
100 à 199	3,20 €	3,80 €	0,00 €	3,20 €	3,80 €
200 à 299	3,20 €	3,80 €	0,00 €	3,20 €	3,80 €
300 à 399	3,20 €	3,80 €	0,00 €	3,20 €	3,80 €
400 à 499	3,20 €	3,80 €	0,35 €	3,55 €	4,15 €
500 à 599	3,20 €	3,80 €	0,70 €	3,90 €	4,50 €
600 à 699	3,20 €	3,80 €	1,05 €	4,25 €	4,85 €
700 à 799	3,20 €	3,80 €	1,40 €	4,60 €	5,20 €
800 à 899	3,20 €	3,80 €	1,75 €	4,95 €	5,55 €
900 à 999	3,20 €	3,80 €	2,10 €	5,30 €	5,90 €
1000 à 1099	3,20 €	3,80 €	2,45 €	5,65 €	6,25 €
1100 à 1199	3,20 €	3,80 €	2,80 €	6,00 €	6,60 €
1200 à 1299	3,20 €	3,80 €	3,15 €	6,35 €	6,95 €
1300 à 1399	3,20 €	3,80 €	3,50 €	6,70 €	7,30 €
supérieur à 1400	3,20 €	3,80 €	3,60 €	6,80 €	7,40 €

**Le quotient familial à prendre en compte est celui déterminé par la CAF. En cas d'absence de quotient CAF, est pris en compte le quotient familial qui est déterminé sur la fiche d'imposition sur laquelle l'enfant est rattaché (Revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales, divisé par 12 mois)*